

S.A. SCOP TITI FLORIS
SA au capital social variable
7, rue Louis Blériot
44700 ORVAUT
SIREN 487 884 173 RCS NANTES

**PV DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JANVIER 2026**

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la SA SCOP TITI FLORIS s'est tenue le 17 janvier 2026 à LA FRATERNE – 2, rue des Grandes Bosses – 44220 Couéron

Les associés ont été convoqués par voix électroniques avec accusé de réception.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2024/2025
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les conventions réglementées
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux sur l'exercice clos le 31/08/2025
- Rapport général sur les comptes annuels consolidés du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31/08/2025
- Approbation des comptes sociaux 2024/2025, du rapport de gestion
- Approbation des conventions réglementées
- Approbation des comptes consolidés 2024/2025
- Rémunération des comptes courants
- Affectation du résultat 2024/2025
- Les excédents nets de gestion et répartition les exercices suivants
- Sociétariat, admission Candidats : présence des nouveaux candidats, vote des nouveaux candidats, retrait d'associés
- Questions diverses

Les documents et rapports soumis sont les suivants :

- Rapports de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2024/2025
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les conventions réglementées
- Rapports des commissaires aux comptes

La composition du bureau est la suivante :

- Boris Couilleau
- François Xavier Dugué
- Stéphanie Hade
- Laurette Amiaud

Le quorum a été atteint avec la participation de 176 associés votants

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 et entendu le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes qui font apparaître un résultat net bénéficiaires de 831 814 euros, les approuve tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, examiné les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2025 et entendu le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes qui font apparaître un résultat net bénéficiaires de 698 340 euros, les approuve tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025 et accomplies par le conseil d'administration.

L'assemblée générale donne au président et au conseil d'administration quitus entier de sa gestion pour l'exercice approuvé et de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

QUATRIEME RESOLUTION : RETRAIT D'ASSOCIES

Au cours de l'exercice 2024/2025 voici la liste des associés sortis automatiquement ou ayant fait l'objet d'une décision du conseil d'administration :

Associés salariés :

- Pignon Myriam
- Cales Joel
- Goanvic Catherine
- Kurowski Jean Marc
- Lagadec Mickael
- Sagot Nathalie
- Coeuret Aurelie
- Eraud Francoise
- Kurtzemann Serline
- Maurel Florence
- Fauveau David
- Kountchou Nzalli Rebecca
- Rignault Nathalie

- Joneau Florent
- Lejeune Gabriel
- Varganyi Yoram
- Perocheau Yannick
- Cave Karine
- Nicloux Sylvain
- Orioux Leonie
- Rondelaud Dylan
- Cauet Samantha
- Martin David
- Guais Celine
- Giraud Ludovic
- Niel Annick
- Paquin Floriane
- Sallard Annie
- Barreau Solenne
- Dupuis Christelle
- Rault Yvon
- Fernandez Aurelien
- Hulin Jacky
- Bernardin Claudine
- Beltrand Pierre
- Richard Rachel
- Tessier Joel
- Dreillard Bruno
- Debaugny Francoise
- Perocheau Josette
- Mormiche Jean Michel
- Noiret David
- Henaff Annie
- Des Cognets Kimberley
- Millour Philippe
- Peclet Marie France
- Combes Claude
- Coquet Denise
- Monnier Anne Marie
- Leroy Loic
- Delorenzi Sebastien
- Chevereau Olivier
- Bellanger Delphine
- Bellanger Christophe
- Pouponnot Irene
- Merad Mohamed

L'AGO constate que le capital social à la clôture de l'exercice se monte à 701 000 euros et qu'au regard de l'actif net à cette date, la valeur de la part sociale est égale au nominal soit 20 €.

L'union régionale des scops a précisé que les salariés démissionnaires, bénéficiant d'une rupture conventionnelle ou faisant l'objet d'un licenciement pour motif réel et sérieux perdaient automatiquement la qualité d'associé. La perte de la qualité d'associé est prise en compte le jour de la notification qui exprime la future fin du contrat. Le salarié n'est donc plus associé pendant son préavis.

Seul le retrait des associés salariés faisant l'objet d'une mise à la retraite, d'un licenciement pour cause économique ou d'une invalidité rendant le salarié inapte au travail sera soumis aux votes du conseil d'administration.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

CINQUIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées par l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions. Cette résolution est soumise aux voix sans que l'intéressé prenne part au vote.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

SIXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS ET CONSTATATION DES DIVIDENDES OCTROYES SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

Le compte de résultat de l'exercice clos le 31 août 2025 fait apparaître un résultat net bénéficiaire d'un montant de 831 814 Euros qui est placé en report à nouveau pour absorber le résultat déficitaire de 845 409 € de l'année 2023/2024.

Conformément à la loi, il est rappelé, concernant les trois exercices précédents, que :

- Après l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, il a été décidé la distribution de dividendes pour 5928.08 €.
- Après l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, il a été décidé la distribution de dividendes pour 3162.81 €.
- Après l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024, il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

SEPTIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL.

L'assemblée générale constate que le capital social était de 629 800 euros au 31/08/2024 et se situe à 701 000 euros au 31/08/2025. L'acquisition des parts sociales s'est effectuée selon le tableau joint en annexe.

De même, les associés pourront procéder à des augmentations de capital social par apport de numéraire. Ils pourront aussi affecter la part travail acquise dans les exercices précédents, au capital social et ce, à la suite de la présente assemblée générale.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

HUITIEME RESOLUTION : REMUNERATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES.

L'assemblée générale du 18 janvier 2025, a décidé de ne pas rémunérer les comptes courants d'associés pour l'exercice 2024/2025 sauf ceux qui font l'objet d'une convention réglementée.

Les comptes courants de l'exercice 2025/2026 ne feront l'objet d'aucune rémunération sauf ceux qui font l'objet d'une convention règlementée.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

NEUVIEME RESOLUTION : DETERMINATION DE LA PART TRAVAIL AFFECTEE A LA PARTICIPATION ET REPARTITION DU SOLDE DES EXCEDENTS NETS DE GESTION POUR L'EXERCICE 2025-2026.

L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affecter le bénéfice distribuable pour l'exercice 2025/2026 de la manière suivante :

- Part travail pour 45%, dans le cadre de l'accord dérogatoire de participation
- Réserves valant PPI pour 45%, à savoir :
 - réserve légale pour 15 %
 - fonds de développement pour 45 %
- Dividendes pour 10 %, répartis entre les associés

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

DIXIEME RESOLUTION – DETERMINATION ENVELOPPE DES JETONS DE PRESENCES DISTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS POUR L'ANNEE 2025/2026

Selon l'article 21 des statuts, il appartient à l'Assemblée générale de voter l'enveloppe annuelle des jetons de présences répartis entre les différents administrateurs.

Il est proposé de fixer le montant maximum de cette enveloppe à 30 000 € pour l'exercice 2025/2026 (inchangé par rapport à 2022/2023). Ce montant comprend une enveloppe brute par réunion de 3 850 € à hauteur de 6 réunions déjà planifiées. Une marge étant laissée pour une réunion supplémentaire si cela s'avérait nécessaire lors de l'exercice 2025/2026.

Pour précision, le budget de l'année précédente n'a pas été entièrement consommé puisque seulement 23 500 € ont été dépensés.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.

ONZIEME RESOLUTION ADMISSION D'ASSOCIES SALARIES

L'assemblée des associés, prend acte de la liste de candidats soumis par le conseil d'administration, et accepte les demandes de sociétariat des personnes suivantes :

Accolas Pierre (49) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Blancel-Vyers Louise (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Bodenes Annie (29) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Boisnel Steve (50) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Bouchet Maelys (64) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Bruesière Gwenaëlle (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Busnel Patricia (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Capitaine Moran (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Capron Jean Marie (49) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Chevalier Christa (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Gerbaud Julie (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Hubert Astrid (53) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Jandot Pierre (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Laigneau Marie Josephe (53) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Le Metayer Steven (50) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Le Priol Marie (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Maisonneuve Marguerite (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Morin Annie (85) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Normand Christelle (50) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

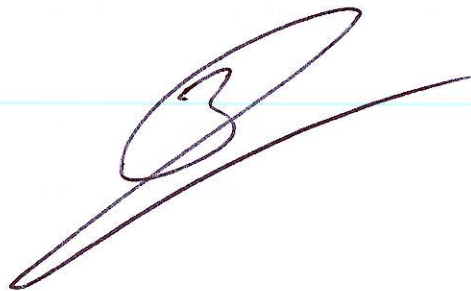
Pressense Valérie (44) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Raymond Nathalie (79) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Rouly Sophie (29) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Roussel Frédéric (17) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

Vianello Patrick (71) ***Cette résolution soumise aux votes est adoptée à la majorité des voix exprimées.***



Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

487884173

Code activité (NAF)

4939B

Désignation et adresse du déclarant :

SA SCOP TITI FLORIS

Transport de personnes

7 rue Louis Blériot

ORVAULT 44700 FR

Téléphone

0240763844

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN	487884173	Code activité (NAF)	4939B
<u>Désignation et adresse</u>			
SA SCOP TITI FLORIS			
Transport de personnes			
7 rue Louis Blériot			
ORVAULT 44700 FR			
Téléphone	0240763844		

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :	NOR
--	-----

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)	IS1
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal :	RN
Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)	IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :	01/09/2024	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/08/2025	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1	31/08/2024	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Durée de l'exercice ou période N-1 :	12	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Date limite de dépôt de la déclaration :	15/12/2025	

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 7 rue Louis Blériot 44700 ORVAULT

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/08/2025		Exercice N-1			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA						920,00	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	560 126,00	AG	489 428,18	70 697,82		88 326,26	
		Fonds commercial (1)	AH	109 790,00	AI		109 790,00		109 790,00	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
		Terrains	AN	579 408,15	AO		579 408,15		579 408,15	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	3 498 521,12	AQ	1 339 514,34	2 159 006,78		2 301 281,30	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	62 995,55	AS	57 029,37	5 966,18		10 570,13	
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 839 784,22	AU	4 887 435,55	3 952 348,67		4 032 735,23	
		Immobilisations en cours	AV	56 346,50	AW		56 346,50		55 346,50	
		Avances et acomptes	AX	23 950,00	AY		23 950,00		23 950,00	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	1 132 725,00	CV		1 132 725,00		1 097 725,00	
		Créances rattachées à des participations	BB	751 289,49	BC		751 289,49		572 194,29	
		Autres titres immobilisés	BD	75 424,75	BE		75 424,75		51 374,75	
		Prêts	BF	395 118,57	BG		395 118,57			
		Autres immobilisations financières	BH	51 391,82	BI		51 391,82		46 443,00	
		TOTAL (II)			BJ	16 136 871,17	BK	6 773 407,44	9 363 463,73	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	194 106,24	BM		194 106,24		170 116,78	
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	9 326 969,23	BY	80 644,83	9 246 324,40		9 169 090,61	
		Autres créances (3)	BZ	2 422 020,66	CA		2 422 020,66		507 525,42	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
		Disponibilités	CF	930 251,36	CG		930 251,36		2 343 627,54	
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	788 100,61	CI		788 100,61		771 714,42	
TOTAL (III)		CJ	13 661 448,10	CK	80 644,83	13 580 803,27		12 962 074,77		
Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecarts de conversion actif (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	29 798 319,27	IA	6 854 052,27	22 944 267,00		21 932 139,38		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	196 289,49	(3) Part à plus d'un an :		CR	606 391,82	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :			Stocks :				Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFîP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)			(Dont versé :)	DA	701 000,00	629 800,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2)			(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	427 700,84	427 700,84	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	1 466 476,81	1 466 476,81	
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ)	DG			
	Report à nouveau				DH	(845 409,02)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	831 814,47	(845 409,02)	
	Subventions d'investissement				DJ	54 876,21	63 725,26	
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	2 636 459,31	1 742 293,89	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	700 000,00	700 000,00	
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO	700 000,00	700 000,00	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	180 479,83	89 442,15	
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR	180 479,83	89 442,15	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	5 782 720,34	6 003 028,71	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI)	DV	1 633 597,80	1 659 054,69	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	1 370 170,98	1 004 692,68	
	Dettes fiscales et sociales				DY	10 124 485,90	8 774 862,09	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	516 352,84	1 958 765,17	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	19 427 327,86	19 400 403,34	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	22 944 267,00	21 932 139,38	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	13 828 550,03	13 904 470,00	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		127 425,71	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFip N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD	2 803 377,65	FE	14 500,00	FF	2 817 877,65	1 385 529,11	
		services	FG	67 315 945,53	FH		FI	67 315 945,53	64 117 499,65	
	Chiffres d'affaires nets			FJ	70 119 323,18	FK	14 500,00	FL	70 133 823,18	65 503 028,76
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	32 885,30	203 421,38	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	56 277,94	702 882,69	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 652 860,13	162 598,45	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	71 875 846,55	66 571 931,28	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	96 092,78	212 132,71	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	(23 989,46)	(16 089,51)	
	Autres achats et charges externes (3)						FW	21 925 061,95	21 571 079,53	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 303 204,90	996 697,78	
	Salaires et traitements						FY	36 366 202,65	34 342 585,34	
	Charges sociales (10)						FZ	9 001 587,04	8 669 649,08	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 662 565,63	1 579 117,21	
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce		HS					
			- dotations aux provisions				GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	210 591,40	12 451,57
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	202 530,32	35 625,83	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	70 743 847,21	67 403 249,54	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 131 999,34	(831 318,26)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	134,51	133,79	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	59 486,95	8 052,53	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	59 621,46	8 186,32	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	359 806,33	216 887,10	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	359 806,33	216 887,10	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(300 184,87)	(208 700,78)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	831 814,47	(1 040 019,04)		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		78 253,86		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB		224 053,47		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		302 307,33		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		76 271,76		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF		31 425,55		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		107 697,31		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		194 610,02		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	71 935 468,01	66 882 424,93		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	71 103 653,54	67 727 833,95		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	831 814,47	(845 409,02)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	165 157,71	162 579,00		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		69 992,52		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP	8 568 072,95	8 369 707,39		
			- Crédit-bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H		27 975,45		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	1 378 985,69	814 921,00		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	550,00	2 650,00		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1		371 053,12		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita: (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)							A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles:		àcultatives		A6			obligatoires	A9				
		dont cotisations facultatives Madelin					A7							
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retr:					A8							
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
	CHARGES - PENALITES SUR MARCHES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	CHARGES - PENALITES NON DEDUCTIBLES AMENDES										9 057,30			
CHARGES EXCEPTIONNELLES - DIVERSES														
PRODUITS EXCEPTIONNELS														
TOTAL GENERAL										16 162,30				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs		
CHARGES														
TOTAL GENERAL														

DGFIP N° 2053 2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

DGFIP N° 2053 2024

SCOP TITI FLORIS

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFip N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	1		D8	2		D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	624 856,80		KE			KF	45 059,20	
CORPORELLES	Terrains						KG	579 408,15		KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	2 221 799,17		KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2			KP	1 229 846,08		KQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS	60 848,29		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	1 707,79		KW			KX	3 200,00		
		Matériel de transport					KY	8 805 039,68		KZ			LA	1 442 338,33		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	666 929,10		LC			LD	88 309,58		
		Emballages récupérables et divers					LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	55 346,50		LI			LJ	1 000,00		
	Avances et acomptes						LK	23 950,00		LL			LM			
	TOTAL III						LN	13 644 874,76		LO			LP	1 583 871,04		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T		
Autres participations						8U	1 669 919,29		8V			8W	214 095,20			
Autres titres immobilisés						1P	51 374,75		1R			1S	24 050,00			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	46 443,00		1U			1V	400 067,39			
TOTAL IV						LQ	1 767 737,04		LR			LS	638 212,59			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	16 037 468,60		ØH			ØJ	2 267 142,83			

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	669 916,00	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	579 408,15	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	2 221 799,17	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	1 276 721,95	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	62 995,55	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	4 907,79	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	2 167 740,26	MQ	8 079 637,75	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	755 238,68	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	56 346,50	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	23 950,00	NF	
	TOTAL III		IY		NG	2 167 740,26	NH	13 061 005,54	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 884 014,49	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	75 424,75	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	446 510,39	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 405 949,63	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 167 740,26	ØL	16 136 871,17	ØM	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2024
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS Néant ☒

Exercice N clos le : 31/08/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFip N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise

SCOP TITI FLORIS

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisatons incorporelles		PE	426 740,54	PF	62 687,64	PG		PH	489 428,18
TOTAL I		RK	426 740,54	RM	62 687,64	RN		RO	489 428,18
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	699 599,14	PN	101 547,55	PO		PQ	801 146,69
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	450 764,81	PW	87 602,84	PX		PY	538 367,65
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	50 278,16	QA	6 751,21	QB		QC	57 029,37
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	298,86	QE	582,43	QF		QG	881,29
	Matériel de transport	QH	4 927 977,08	QI	1 326 720,18	QJ	1 957 484,02	QK	4 297 213,24
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	512 665,40	QM	76 675,62	QN		QO	589 341,02
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	6 641 583,45	QV	1 599 879,83	QW	1 957 484,02	QX	6 283 979,26
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7 068 323,99	ØP	1 662 567,47	ØQ	1 957 484,02	ØR	6 773 407,44

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporel	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES

		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS										Néant		
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
			1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)		3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	89 442,15	5W	136 718,71	5X	45 681,03	5Y	180 479,83		
	TOTAL II		5Z	89 442,15	TV	136 718,71	TW	45 681,03	TX	180 479,83		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
		- corporelles	6E		6F		6G		6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X			
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients		6T	17 419,05	6U	73 872,69	6V	10 646,91	6W	80 644,83		
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III		7B	17 419,05	TY	73 872,69	TZ	10 646,91	UA	80 644,83		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	106 861,20	UB	210 591,40	UC	56 327,94	UD	261 124,66	
	Dont dotations et reprises			{	- d'exploitation	UE	210 591,40	UF	56 327,94			
- financières					UG		UH					
- exceptionnelles					UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d										10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.												

DGFIP N° 2056 2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

DGFIP N° 2056 2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL	751 289,49		UM	196 289,49		UN	555 000,00	
	Prêts (1) (2)							UP	395 118,57		UR			US	395 118,57	
	Autres immobilisations financières							UT	51 391,82		UV			UW	51 391,82	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	99 491,93		99 491,93					
	Autres créances clients							UX	9 227 477,30		9 227 477,30					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*			(Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)		UO										
	Personnel et comptes rattachés							UY	23 538,56		23 538,56					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ								
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices					VM								
			Taxe sur la valeur ajoutée					VB	127 596,33		127 596,33					
			Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN								
			Divers					VP								
	Groupe et associés (2)							VC	1 749,14		1 749,14					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	2 269 136,63		2 269 136,63					
	Charges constatées d'avance							VS	788 100,61		788 100,61					
	TOTAUX							VT	13 734 890,38		VU	12 733 379,99		VV	1 001 510,39	
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice				VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4					
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y											
Autres emprunts obligataires (1)					7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG											
			à plus d'1 an à l'origine		VH	5 782 720,34		1 542 307,31		3 866 046,45		374 366,58				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	1 531 950,00		225 233,00		1 306 717,00						
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	1 370 170,98		1 370 170,98								
Personnel et comptes rattachés					8C	4 547 113,82		4 547 113,82								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	2 963 088,21		2 963 088,21								
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			8E											
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 019 412,63		1 019 412,63								
		Obligations cautionnées			VX											
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 594 871,24		1 594 871,24								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J											
Groupe et associés (2)					VI	101 647,80		50 000,00		51 647,80						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	516 352,84		516 352,84								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ											
Produits constatés d'avance					8L											
TOTAUX					VY	19 427 327,86		VZ	13 828 550,03		5 224 411,25		374 366,58			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	1 850 000,00		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	1 561 741,98										

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL										DGFip N° 2058-A 2024				
Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS										Néant ☐				
										Exercice N, clos le : 31/08/2025				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	831 814,47	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB			
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)		XX		XW	9 057,30				
	Amendes et pénalités		WJ	9 057,30	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%								I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN			
											WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	44 710,07			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
										WR	885 581,84			
TOTAL I														
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
													WH	
													WP	
													WW	
													XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA				
Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZX				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD			
	Majoration d'amortissement										XF			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissements immobilier (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC					
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG	45 522,63			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
												Y2		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	45 522,63	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {						bénéfice (I moins II)		XI	840 059,21	XJ				
						déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)														
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XL	840 059,21			
										XO				

DGFIP N° 2058-A 2024

Extension

SCOP TITI FLORIS

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

TOTAL	44 710,07
--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	44 710,07
-----------------------------	------------------

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

TOTAL	45 522,63
--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	45 522,63
-----------------------------	------------------

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS					Néant	
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	1 807 942,01	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	840 059,21	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	967 882,80	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	967 882,80	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	373 405,66	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B		9C	
Provisions pour dépréciation						
			9D		9E	
			9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S		9T	
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Extension 1

SCOP TITI FLORIS

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS															DGFip N° 2058-C 2024			
Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS															Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(845 409,02)		Dividendes			ZD								
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE								
							Report à nouveau			ZF								
	TOTAL I			ØF	(845 409,02)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	(845 409,02)							
											TOTAL II		ZH	(845 409,02)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7	45 079 834,00	YQ	28 210 321,63				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT	496 467,19				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		XQ	544 491,49				
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU	57 461,13				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	20 826 642,14				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	21 925 061,95				
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE												YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	1 303 204,90				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	1 303 204,90				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée												YY	7 809 655,58				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	4 449 427,13				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)												ØB	35 947 418,10				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impôt												ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société												ZK	3,00 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé			XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-C prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotée d'un statut de petite entreprise												RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL						
						Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO						
						Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ									

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1	Immobilisations. Incorporelles				
	2	Terrains				
	3	Constructions				
	4	Installations techniques				
	5	Autres immob corp	2 083 562,66		1 959 142,20	124 420,46
	6	Divers				
	7	Titres participatifs				
	8	Autres Titres Immobilisés				
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7					10			
			8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5	907 171,21	782 750,75	782 750,75				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			782 750,75				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ☐							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2024

Extension

SCOP TITI FLORIS

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2024

Néant

X

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL				
-------	--	--	--	--

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT DGFIP N° 2059-B 2024

Extension

SCOP TITI FLORIS

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant ☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

Néant

Exercice ouvert le : 01/09/2024 et clos le : 31/08/2025

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	1 246,74
dont apprentis	YF	30,00
dont handicapés	YG	200,22
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	70 133 823,18
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	70 133 823,18

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	1 652 860,13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	32 885,30
Variation positive des stocks	OD	23 989,46
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	1 709 734,89

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	5 960 838,77
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	6 947 751,70
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	544 491,49
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	202 530,32
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	13 655 612,28

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	58 187 945,79
-----------------------------	------------------------------------	----	---------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	58 187 945,79
---	----	---------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.
vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	70 133 823,18
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence du GY au	GZ	
Date de cessation	HR	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2024

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025 N° SIRET 48788417300104

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCOP TITI FLORIS

ADRESSE (voie) 7 rue Louis Blériot

CODE POSTAL 44700 VILLE ORVAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	5 858,00
---	----	------	---	----	----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	323,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	29 192,00
---	----	--------	---	----	-----------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Mme

Nom Patronimique et prénom(s) GUITTET CLAUDINE

Nom marital COUILLEAU

% de détention 12,58

Nb de parts ou actions 3 900,00

Naissance : Date 17/05/1954

N° Département 49600

Commune GESTE

Pays FR

Adresse : N° 0032

Voie 0022 RUE DE LA GUMELLERIE

Code postal 49600

Commune BEAUPREAU

Pays FR

Titre

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2024

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025 N° SIRET 48788417300104

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCOP TITI FLORIS

ADRESSE (voie) 7 rue Louis Blériot

CODE POSTAL 44700 VILLE ORVAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SA Dénomination SCOP AAP TITI SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 492240452 % de détention 61,00

Adresse : N° 0007 Voie 0007 RUE LOUIS BLERIOT

Code Postal 44700 Commune ORVAULT Pays FR

Forme juridique SCIC Dénomination HACOOPA

N° SIREN (si société établie en France) 853652865 % de détention 11,66

Adresse : N° 0007 Voie 0007 RUE LOUIS BLERIOT

Code Postal 44700 Commune ORVAULT Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination LA FRATERNE

N° SIREN (si société établie en France) 837539402 % de détention 50,05

Adresse : N° 0002 Voie 0002 RUE DES GRANDES BOSSES

Code Postal 44220 Commune COUERON Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination TITI LOC

N° SIREN (si société établie en France) 915353171 % de détention 100,00

Adresse : N° 0007 Voie 0007 RUE LOUIS BLERIOT

Code Postal 44700 Commune ORVAULT Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination TC TRANSPORT ADAPTE

N° SIREN (si société établie en France) 794663906 % de détention 100,00

Adresse : N° 0151 Voie 0151 RTE DE VOURLES

Code Postal 69230 Commune ST GENIS LES LAVALS Pays FR

Forme juridique SCIC Dénomination GITE POUR TOUS

N° SIREN (si société établie en France) 908608110 % de détention 15,00

Adresse : N° 0165 Voie 0165 RUE DE LA MONTAGNE DU SAL

Code Postal 56600 Commune LANESTER Pays FR

Forme juridique SCIC Dénomination LEVEL

N° SIREN (si société établie en France) 890611957 % de détention 16,00

Adresse : N° 0000 Voie 0000 RUE LOUIS DE BROGLIE

Code Postal 53810 Commune CHANGE Pays FR

Forme juridique SCIC Dénomination CITIZ

N° SIREN (si société établie en France) 900203670 % de détention 7,50

Adresse : N° 0007 Voie 0007 RUE LOUIS BLERIOT

Code Postal 44700 Commune ORVAULT Pays FR

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2024

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/09/2024	et clos le	31/08/2025	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société: SCOP TITI FLORIS						SIRET	48788417300104		
Adresse du siège social:						Ancienne adresse en cas de changement:			
7 rue Louis Blériot ORVAULT 44700 FR									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									
B ACTIVITE									
Activités exercées		TRANSPORT DE PERSONNES				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		840 059,21		Bénéfice imposable à 15%			
		Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
		PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
						Autres PV imposables à 19%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée :				oui, indication du logiciel utilisé					
ECF				Désignation du prestataire					
Nom et adresse du comptable:					Nom et adresse du conseil:				
S/I : ☐					☐				
Société/Indépendant, Tél :					Tél :				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:									
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :					
Nom:				Tél :					
Adresse :									

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS	Néant	☒
--	-------	-------------------------------------

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis					<i>Total (a à h)</i>	

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	<i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>
----------	---	--

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les P VLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2024

SCOP TITI FLORIS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2024

SCOP TITI FLORIS

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PRO REC
2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

TOTAL	
SOMME DES EXTENSIONS	

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2024

[illegible]

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
-----------------------------	--	--	--

CA21PROAVA
2024

SCOP TITI FLORIS

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCHICSUIVI
2024

SCOP TITI FLORIS

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		831 814,47		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto SCOP TITI FLORIS	SUIV219REC 2024
---	---------------------------------------

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	48788417300104	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2024

SCOP TITI FLORIS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement SCOP TITI FLORIS 7 rue Louis Blériot 44700 ORVAULT
Numéro SIRET du principal établissement 48788417300104
Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATiquÉE

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUcACTIO

2024

SCOP TITI FLORIS

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TO TAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQuEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2024

SCOP TITI FLORIS

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZONE
2024

SCOP TITI FLORIS

Associés (personnes physiques et morales) : Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2024

SCOP TITI FLORIS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SCOP TITI FLORIS

Numéro SIRET du principal établissement

48788417300104

Code APE

4939B

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Répartition du capital

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2

2024

SCOP TITI FLORIS

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2024**

SCOP TITI FLORIS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SCOP TITI FLORIS

Numéro SIRET du principal établissement 48788417300104

Code APE

4939B

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

RESCOFIN
2024

SCOP TITI FLORIS

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible][illegible]

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)

Désignation de l'entreprise :

SCOP TITI FLORIS

Montant de la dotation autorisée :

Montant de la dotation effectivement pratiquée :

Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

DGFIP N° 2025-A 2024

Extension

SCOP TITI FLORIS

Détail de la provision

[illegible]

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	SCOP TITI FLORIS
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

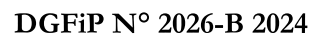
Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation





Désignation de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS

[illegible]

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 I 5° du Code général des impôts)

SCOP TITI FLORIS

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

DGFIP N° 2027-H 2024

Extension

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

SCOP TITI FLORIS

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%		
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15				
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le*	01/09/2024	et clos le :	31/08/2025	16	
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17	
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18	
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14				19	
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20	

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : SCOP TITI FLORIS
Numéro SIRET : 48788417300104

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		TOTAL <i>(y compris extensions)</i>				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointe- ments	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFiP N° 2036 BIS 2024

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

SCOP TITI FLORIS

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
1	2	3	4	5	6	
Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
7	8	9	10	11	12	13	14	15	
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SA SCOP TITI FLORIS

AdresseTransport de personnes 7 rue Louis Blériot ORVAULT 44700 FR

N° Siren487884173

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante ::
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES
Extension

SCOP TITI FLORIS

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		et l'entreprise cessionnaire (1)								
			E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-vale en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : SCOP TITI FLORIS

SIRET : 48788417300104

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : SCOP TITI FLORIS

SIRET : 48788417300104

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : SCOP TITI FLORIS

SIRET : 48788417300104

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

SCOP TITI FLORIS

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'impôts

DGFIP N° 2069-RCI 2024

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

SCOP TITI FLORIS

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TO TAL	
--------	--



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nomet adresse	SIREN ou RNA	Nomet adresse	

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	----------------------

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2025

**S.A. SCOP TITI FLORIS
7 rue Louis Bleriot
44700 ORVAULT**

SOLIS NANTES
Europarc de La Chantrerie
3 rue Edouard NIGNON
44300 NANTES

AK PARTNERS
Europarc de La Chantrerie
3 rue Edouard NIGNON
44300 NANTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TITI FLORIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENTS DE L'OPINION

- **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

- **OBSERVATION**

Nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toutefois, les informations relatives aux délais de règlement des clients et fournisseurs mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas renseignées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce ont été intégrées au rapport de gestion du Conseil d'Administration. Aussi, il n'est pas établi de rapport sur le gouvernement d'entreprise distinct.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NANTES, le 15 janvier 2026
Les Commissaires aux Comptes

SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes
Représentée par M. Stéphane DE GUERNY

AK PARTNERS
Commissaire aux Comptes
Représentée par M. Kazesse AMOUZOU



SCOP TITI FLORIS
Siren : 487884173

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	2
- Bilan Actif -	3
- Bilan Passif -	4
Compte de résultat (Partie 1)	5
Compte de résultat (Partie 2)	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS.....	7
- Présentation générale -	7
- Chiffres clés-	7
- Tableau des immobilisations -	14
- Tableau des immobilisations détaillé -	15
- Tableau des Amortissements -	17
- Etat des Provisions -	18
- Etat des Créances -	19
- État des Dettes -	20
- Produits à recevoir -	21
- Charges à payer -	22
- Charges et produits constatés d'avance -	23
- Composition du capital social -	24
- Tableau des variations des capitaux propres (2) -	25
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'assemblée générale -	26
- Détail des transferts de charges -	27
- Charges exceptionnelles –	28
- Produits exceptionnels –	29
- Résultat exceptionnel –	30
- Charges et produits financiers –	31
Charges financières	31
Produits financiers	32
- Crédit-bail –	33
- Engagements financiers –	34
- Effectif moyen -	35
- Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société –	36
- Tableau des filiales et participations –	37
- Honoraires des commissaires aux comptes –	38
- Résultat des 5 derniers Exercices -	39
- Soldes intermédiaires de gestion -	40
- Capacité d'autofinancement –	41

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024/AN
Capital souscrit non appelé				920,00
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	560 126,00	489 428,18	70 697,82	88 326,26
Fonds commercial	109 790,00		109 790,00	109 790,00
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	669 916,00	489 428,18	180 487,82	198 116,26
Immobilisations corporelles				
Terrains	579 408,15		579 408,15	579 408,15
Constructions	3 498 521,12	1 339 514,34	2 159 006,78	2 301 281,30
Installations techniques, mat. et outillage industriels	62 995,55	57 029,37	5 966,18	10 570,13
Autres immobilisations corporelles	8 839 784,22	4 887 435,55	3 952 348,67	4 032 735,23
Immobilisations en cours	56 346,50		56 346,50	55 346,50
Avances et acomptes	23 950,00		23 950,00	23 950,00
Total immobilisations corporelles	13 061 005,54	6 283 979,26	6 777 026,28	7 003 291,31
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 132 725,00		1 132 725,00	1 097 725,00
Créances rattachées à des participations	751 289,49		751 289,49	572 194,29
Autres titres immobilisés	75 424,75		75 424,75	51 374,75
Prêts	395 118,57		395 118,57	
Autres immobilisations financières	51 391,82		51 391,82	46 443,00
Total immobilisations financières	2 405 949,63		2 405 949,63	1 767 737,04
ACTIF IMMOBILISE	16 136 871,17	6 773 407,44	9 363 463,73	8 969 144,61
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	194 106,24		194 106,24	170 116,78
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks	194 106,24		194 106,24	170 116,78
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	9 326 969,23	80 644,83	9 246 324,40	9 169 090,61
Autres créances	2 422 020,66		2 422 020,66	507 525,42
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	11 748 989,89	80 644,83	11 668 345,06	9 676 616,03
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	930 251,36		930 251,36	2 343 627,54
Charges constatées d'avance	788 100,61		788 100,61	771 714,42
Total disponibilités et divers	930 251,36		930 251,36	2 343 627,54
ACTIF CIRCULANT	13 661 448,10	80 644,83	13 580 803,27	12 962 074,77
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 798 319,27	6 854 052,27	22 944 267,00	21 932 139,38

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an 196 289,49

(3) dont part à plus d'un an 606 391,82

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

- Bilan Passif -

	2025	2024/AN
Capital social ou individuel	701 000,00	629 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	427 700,84	427 700,84
Réserves statutaires ou contractuelles	1 466 476,81	1 466 476,81
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(845 409,02)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	831 814,47	(845 409,02)
Total situation nette	2 581 583,10	1 678 568,63
Subventions d'investissement	54 876,21	63 725,26
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 636 459,31	1 742 293,89
Produits des émissions de titres participatifs	700 000,00	700 000,00
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	700 000,00	700 000,00
Provisions pour risques	180 479,83	89 442,15
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	180 479,83	89 442,15
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 782 720,34	6 003 028,71
Emprunts et dettes financières divers	1 633 597,80	1 659 054,69
Total dettes financières	7 416 318,14	7 662 083,40
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 370 170,98	1 004 692,68
Dettes fiscales et sociales	10 124 485,90	8 774 862,09
Total dettes d'exploitation	11 494 656,88	9 779 554,77
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	516 352,84	1 958 765,17
Total dettes diverses	516 352,84	1 958 765,17
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	19 427 327,86	19 400 403,34
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	22 944 267,00	21 932 139,38

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Net 2025	Net 2024/AN
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	2 803 377,65	14 500,00	2 817 877,65	1 385 529,11
Production vendue de services	67 315 945,53		67 315 945,53	64 117 499,65
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	70 119 323,18	14 500,00	70 133 823,18	65 503 028,76
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			32 885,30	203 421,38
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			56 277,94	702 882,69
Autres produits			1 652 860,13	162 598,45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			71 875 846,55	66 571 931,28
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			96 092,78	212 132,71
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(23 989,46)	(16 089,51)
Autres achats et charges externes			21 925 061,95	21 571 079,53
Total charges externes			21 997 165,27	21 767 122,73
Impôts, taxes et assimilés			1 303 204,90	996 697,78
Charges de personnel				
Salaires et traitements			36 366 202,65	34 342 585,34
Charges sociales			9 001 587,04	8 669 649,08
Total charges de personnel			45 367 789,69	43 012 234,42
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 662 565,63	1 579 117,21
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			210 591,40	12 451,57
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			1 873 157,03	1 591 568,78
Autres charges d'exploitation			202 530,32	35 625,83
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			70 743 847,21	67 403 249,54
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 131 999,34	(831 318,26)

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2025	Net 2024/AN
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 131 999,34	(831 318,26)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	134,51	133,79
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	59 486,95	8 052,53
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	59 621,46	8 186,32
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	359 806,33	216 887,10
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	359 806,33	216 887,10
RESULTAT FINANCIER	(300 184,87)	(208 700,78)
RESULTAT COURANT	831 814,47	(1 040 019,04)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		78 253,86
Produits exceptionnels sur opérations en capital		224 053,47
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		302 307,33
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		76 271,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		31 425,55
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		107 697,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL		194 610,02
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	71 935 468,01	66 882 424,93
TOTAL DES CHARGES	71 103 653,54	67 727 833,95
BENEFICE ou PERTE	831 814,47	(845 409,02)

Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
Dont produits concernant les entreprises liées
Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 378 985,69

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Présentation générale -

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

- Chiffres clés-

- Durée de l'exercice : 12,00 mois
- Total du Bilan : 22 944 267,00
- Résultat avant répartition : 831 814,47

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société SCOP TITI FLORIS, qui ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Les tableaux et notes

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes présentés relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 01 Septembre 2024 au 31 Août 2025. Ils accompagnent le bilan dont le total s'élève, avant affectation du résultat, à 22 944 267 € et le compte de résultat présente un bénéfice d'un montant de 831 814.47 €.

I. Faits significatifs de l'exercice SA SCOP TITI FLORIS

Après un exercice 2023/2024 fortement déficitaire, de nombreuses actions ont été menées pour retrouver une certaine rentabilité.

L'accent a été mis sur la vente des véhicules afin de réajuster le stock de véhicules.

Les activités de transports de personnes et la location de véhicules ont vu leur activité augmenter grâce à la croissance naturelle de l'activité et les déploiements de circuits sur des départements sur lesquels nous avons eu des réponses favorables à nos propositions commerciales.

La transition écologique est également un sujet important. Le volume des véhicules électriques entrant en parc est en augmentation.

Cependant, nous avons dû modifier notre politique d'investissement et notre politique de revente des véhicules pour nous adapter aux besoins des marchés. Pour vendre un maximum de véhicules, nous travaillons désormais avec des enchéristes qui ont la capacité d'écouler un grand nombre de véhicules.

Dans ce contexte, nous avons décidé d'immobiliser les remplacements moteurs sur 4 ans. Le montant des réparations immobilisées sur l'exercice est de 142 479.39 €

Informations sur les filiales

- SA SCOP AAP AAP TITI SERVICES : Le résultat de l'exercice au 31/12/2024 était de + 49 554 €.
- SAS TITI LOC : L'exercice clos au 31/08/2025 fait apparaître un bénéfice de 7 757 €. Au 31/08/2025, il ne reste plus que 2 véhicules en parc.
- SARL TC TRANSPORT ADAPTE : Suite à un rapprochement en 2021 à l'initiative du gérant de la société et aux nombreux points communs et synergies qui nous rassemblent, la SCOP TITI FLORIS s'est portée acquéreur début 2022 de 49.99 % des parts de la société transport adapté. Le rachat de la totalité des parts s'est effectué au 25/06/2024. TITI FLORIS détient désormais 100 % des parts de TC TRANSPORT ADAPTE. Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2024 était de – 85 812 €. Les raisons de ce déficit sont

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

les même que celles rencontrées par TITI FLORIS au 31/08/2025 à savoir une augmentation importante des charges de personnel en décalage avec les indexations tarifaires imposés par les donneurs d'ordre.

Informations sur les autres participations

- SAS LA FRATERNE : l'activité administrative a démarré le 17/04/19 pour la réalisation de l'immobilier du site. Le résultat 2024 fait apparaitre un déficit de 137 460 €. L'activité peine à être rentable. La masse salariale a été fortement réduite pour l'exercice 2025 et la partie restaurant a retrouvé un rapport qualité- prix rare sur le secteur.
- SCIC HACOOPA : création et démarrage de l'activité le 06/09/19 avec pour projet la location de logements partagés auprès de seniors. L'exercice clôturé au 31/12/2024 fait apparaitre un résultat de – 31 112 €. Le premier bien a été acquis sur la commune d'Orvault est désormais presque totalement occupés.
- SCIC GITES POUR TOUS: création de la SCIC en novembre 2021. Le dernier exercice de la société a été clôturé le 31/12/24 avec un déficit de 15 477 € avec une occupation partielle du gîte qui n'a été proposé à la location qu'à partir du mois de mai 2024.
- SCIC CITIZ : La scic CITIZ a vu son troisième exercice clôturé avec un déficit de 84 361 € - Pour une société en démarrage, ces résultats sont "cohérents" avec les modèles économiques des autres créations de SCIC par le passé sur d'autre département. En effet, ces sociétés sont déficitaires en général pendant les 4 premières années, avec un déficit qui se réduit au fil des années.

II.Faits significatifs postérieurs à l'exercice

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Depuis le 01/09/2025, les activités transports sont en légères baisse. Le CA au 31/08/2026 devrait redescendre aux alentours de 65 m€ suite à la perte de 200 tournées environ. Nous allons continuer la vente massive de véhicules pour faire baisser notre stock et permettre le renouvellement du parc.

Règles et méthodes comptables

A) Changements comptables

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour l'exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B) Principes, règles et méthodes comptables Conventions comptables générales

L'exercice clos le 31/08/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Conformément aux dispositions de ce règlement, ce changement constitue un changement de méthode comptable imposé par la réglementation. Il a été appliqué de manière prospective, sans retraitement des comptes comparatifs de l'exercice précédent, conformément à l'article 27 du règlement.

Les états financiers de l'exercice ont été présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le règlement. En conséquence, certains postes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif ont fait l'objet de reclassements de présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres de l'exercice précédent.

Les principaux impacts de cette première application concernent notamment :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- les reclassements de certains produits et charges dans les rubriques d'exploitation, financière ou exceptionnelle.

Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat de l'entité.

Immobilisations Incorporelles et Corporelles non décomposables

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'achat net, augmenté le cas échéant, des taxes non récupérables et des frais accessoires ou de leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature sont comptabilisées à leur valeur vénale. Les immobilisations ont été amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus. La base amortissable est éventuellement réduite de sa valeur résiduelle dès lors que cette dernière se trouve être significative et déterminée à l'origine. Les immobilisations sont amorties à compter de la date de début de consommation des avantages économiques attendus qui leur sont attachés. Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Immobilisations Décomposables : Composants identifiables

Certaines immobilisations ayant la nature de composants ont été identifiées et ventilées en fonction de leur nature et de leur montant réel.

Pour rappel les remplacements moteurs sont désormais immobilisés sur 4 ans.

Immobilisations Financières : Titres de participation, titres immobilisés

Les titres de participation acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

Stocks de matières premières, autres approvisionnements et marchandises au Premier Entré - Premier Sorti

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements et marchandises revendues en l'état sont enregistrés à leur coût d'achat net, augmenté le cas échéant, des frais accessoires directement et indirectement attribuables à l'acquisition de ces biens et des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les stocks identifiables sont constatés à leur coût réel. Les stocks fongibles sont constatés selon la méthode dite du Premier Entré - Premier Sorti. Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquelles elles sont exposées ou lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nominale.

Subventions d'investissement (amortissement économique)

Les subventions d'investissement ont été étalées sur la durée économique pondérée des biens auxquelles elles se rattachent.

Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par

une obligation à l'égard des tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Eléments exceptionnels

Les éléments des activités ordinaires mais exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont inscrits en résultat exceptionnel.

C) Options comptables

Frais d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles activés

Il a été pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans le coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles

Coûts d'emprunts chargés

Il a été pris l'option de ne pas activer les coûts d'emprunts.

Frais d'émission d'emprunts chargés

Il a été pris l'option de ne pas activer les frais d'émission des emprunts.

IV Informations complémentaires et estimations comptables

Fonds de commerce

Le fonds de commerce acquis a été porté à l'actif du bilan. La présomption d'une durée d'utilisation non limitée prévue selon l'article 214-3 du PCG n'est pas à remettre en cause pour ce fonds.

Conformément à l'article 214-15 du PCG, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Sa valeur ne s'est pas dépréciée au regard de l'activité générée sur le département et les départements limitrophes.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite ont été évalués conformément à la méthode préférentielle des unités de crédit projetés (P.B.O.). Les hypothèses de base retenues sont les suivantes :

* Taux d'actualisation de 3.78 % (IBOXX CORPORATE AA 10+ à la date d'arrêté des comptes présentés)

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Informations par catégories de salariés :

- Ouvriers : taux de progression des salaires de 1,5 %, taux de turn-over moyen, âge de départ à la retraite 67 ans, taux de charges patronales de 38%
- Employés : taux de progression des salaires de 1,5 %, taux de turn-over faible, âge de départ à la retraite 67 ans, taux de charges patronales de 38%
- Cadres : taux de progression des salaires de 1,5 %, taux de turn-over faible, âge de départ à la retraite 67ans, taux de charges patronales de 38 %
- * Convention collective : transports routiers et des activités auxiliaires du transport
- * Table de mortalité : INSEE 2020
- * Hypothèses de départ : 100 % à l'initiative du salarié / 0 % à l'initiative de l'employeur

Ces engagements n'ont pas fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan mais s'élèvent à la somme de 35 211.25 €.

V. Autres informations Immobilisations en cours

Des dépenses complémentaires d'avances sur projet sont engagées pour la création de deux sites immobiliers :

- LAVAL 53 : projet LEVEL pour 18 950 €
- LA ROCHE SUR YON pour 5 000 €.
- AGRANDISSEMENT FORUM TITI pour 32 396 €

Ces deux projets sont réalisés avec plusieurs partenaires dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Concessions, brevets et marques

Des concessions, brevets et marques ont été activés. Le solde non amorti de ces frais s'élève à 70 698 € à la clôture de l'exercice présenté.

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des immobilisations -

Immobilisations	Montant début 2025/AN	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	624 856,80	45 059,20		669 916,00
Total des immobilisations incorporelles	624 856,80	45 059,20		669 916,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				579 408,15
Constructions sur sol propre	2 221 799,17			2 221 799,17
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions	1 229 846,08	46 875,87		1 276 721,95
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	60 848,29	2 147,26		62 995,55
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	1 707,79	3 200,00		4 907,79
Matériel de transport	8 805 039,68	1 442 338,33	2 167 740,26	8 079 637,75
Matériel de bureau et mobilier informatique	666 929,10	88 309,58		755 238,68
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	55 346,50	1 000,00		56 346,50
Avances et acomptes	23 950,00			23 950,00
Total des immobilisations corporelles	13 644 874,76	1 583 871,04	2 167 740,26	13 061 005,54
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 669 919,29	214 095,20		1 884 014,49
Autres titres immobilisés	51 374,75	24 050,00		75 424,75
Prêts et autres immobilisations financières (2)	46 443,00	400 067,39		446 510,39
Total des immobilisations financières	1 767 737,04	638 212,59		2 405 949,63
TOTAL GENERAL	16 037 468,60	2 267 142,83	2 167 740,26	16 136 871,17

(1) dont : - logiciels :

- fonds de commerce (hors mali technique) :

xx

- mali technique de fusion :

xx

- marque :

xx

- droit au bail :

xx

(2) dont dépôts et cautionnements versés à plus d'un an

xx

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des immobilisations détaillé -

	Valeur brute début 2025/AN	Augmentations	
		Réévaluations courant 2025/AN	Acquisitions courant 2025/AN
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	624 856,80		45 059,20
Total immobilisations incorporelles	624 856,80		45 059,20
Immobilisations corporelles			
Terrains	579 408,15		
Constructions :			
Constructions sur sol propre	2 221 799,17		
Constructions sur sol d'autrui			
Insta. générales, agencements des constructions	1 229 846,08		46 875,87
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	60 848,29		2 147,26
Autres immobilisations corporelles :			
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	1 707,79		3 200,00
Matériel de transport	8 805 039,68		1 442 338,33
Matériel de bureau et mobilier informatique	666 929,10		88 309,58
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	55 346,50		1 000,00
Avances et acomptes	23 950,00		
Total immobilisations corporelles	13 644 874,76		1 583 871,04
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 669 919,29		214 095,20
Autres titres immobilisés	51 374,75		24 050,00
Prêts et autres immobilisations financières	46 443,00		400 067,39
Total immobilisations financières	1 767 737,04		638 212,59
TOTAL GENERAL	16 037 468,60		2 267 142,83

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Diminutions		Valeur brute fin 2025/AN	Valeur d'origine
	Virements courant 2025/AN	Cessions courant 2025/AN		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			669 916,00	
Total immobilisations incorporelles			669 916,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			579 408,15	
Constructions :				
Constructions sur sol propre			2 221 799,17	
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions			1 276 721,95	
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels			62 995,55	
Autres immobilisations corporelles :				
Inst. générales, agencnts, aménagements divers			4 907,79	
Matériel de transport		2 167 740,26	8 079 637,75	
Matériel de bureau et mobilier informatique			755 238,68	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			56 346,50	
Avances et acomptes			23 950,00	
Total immobilisations corporelles		2 167 740,26	13 061 005,54	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1 884 014,49	
Autres titres immobilisés			75 424,75	
Prêts et autres immobilisations financières			446 510,39	
Total immobilisations financières			2 405 949,63	
TOTAL GENERAL		2 167 740,26	16 136 871,17	

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des Amortissements -

Amortissements	Montant début 2025/AN	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	426 740,54	62 687,64		489 428,18
Total des immobilisations incorporelles	426 740,54	62 687,64		489 428,18
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	699 599,14	101 547,55		801 146,69
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.	450 764,81	87 602,84		538 367,65
Installations techniques, matériel et outillage indust.	50 278,16	6 751,21		57 029,37
Installations générales, agencements, aménagements	298,86	582,43		881,29
Matériel de transport	4 927 977,08	1 326 720,18	1 957 484,02	4 297 213,24
Matériel de bureau et informatique, mobilier	512 665,40	76 675,62		589 341,02
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	6 641 583,45	1 599 879,83	1 957 484,02	6 283 979,26
TOTAL GENERAL	7 068 323,99	1 662 567,47	1 957 484,02	6 773 407,44
Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début N	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin N
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Etat des Provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2025/AN	Augmenta- tions : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2025/AN
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	89 442,15	136 718,71			45 681,03	180 479,83
Total des provisions pour risques et charges	89 442,15	136 718,71			45 681,03	180 479,83
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	17 419,05	73 872,69			10 646,91	80 644,83
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	17 419,05	73 872,69			10 646,91	80 644,83
TOTAL GENERAL	106 861,20	210 591,40			56 327,94	261 124,66
Dont dotations et reprises d'exploitation		210 591,40			56 327,94	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Etat des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	751 289,49	196 289,49	555 000,00	572 194,29
Prêts (1) (2)	395 118,57		395 118,57	
Autres immobilisations financières	51 391,82		51 391,82	46 443,00
Total actif immobilisé	1 197 799,88	196 289,49	1 001 510,39	618 637,29
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	99 491,93	99 491,93		34 477,54
Autres créances clients	9 227 477,30	9 227 477,30		9 152 032,12
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	23 538,56	23 538,56		18 509,77
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	127 596,33	127 596,33		100 200,76
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	1 749,14	1 749,14		3 433,96
Débiteurs divers	2 269 136,63	2 269 136,63		384 475,95
Total actif circulant	11 748 989,89	11 748 989,89		9 693 130,10
Charges constatées d'avance	788 100,61	788 100,61		771 714,42
TOTAL DES CREANCES	13 734 890,38	12 733 379,99	1 001 510,39	11 083 481,81
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- État des Dettes -

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
à un an maxi					
à + de un an	5 782 720,34	1 542 307,31	3 866 046,45	374 366,58	6 003 028,71
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 531 950,00	225 233,00	1 306 717,00		1 497 827,11
Fournisseurs et comptes rattachés	1 370 170,98	1 370 170,98			1 004 692,68
Personnel et comptes rattachés	4 547 113,82	4 547 113,82			4 386 776,16
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 963 088,21	2 963 088,21			2 804 822,64
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	1 019 412,63	1 019 412,63			1 485 097,22
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	1 594 871,24	1 594 871,24			94 647,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	101 647,80	50 000,00	51 647,80		161 227,58
Autres dettes	516 352,84	516 352,84			1 958 765,17
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	19 427 327,86	13 828 550,03	5 224 411,25	374 366,58	19 396 884,90
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 850 000,00				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 561 741,98				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2025/AN	2024/AN
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	212 860,66	267 994,29
Autres créances	103 458,87	16 026,79
Total créances	316 319,53	284 021,08
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	316 319,53	284 021,08

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges à payer -

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 244,44	15 721,00
Emprunts et dettes financières divers	25 233,33	25 233,33
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	48 477,77	40 954,33
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 668,69	41 381,07
Dettes fiscales et sociales	1 433 533,97	1 216 412,32
Total dettes d'exploitation	1 759 202,66	1 257 793,39
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	1 807 680,43	1 298 747,72

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges et produits constatés d'avance -

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges d'exploitation :	788 100,61	771 714,42
Total	788 100,61	771 714,42
Charges financières :		
Total		
Charges exceptionnelles :		
Total		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	788 100,61	771 714,42
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	788 100,61	771 714,42

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation :		
Total		
Produits financiers :		
Total		
Produits exceptionnels :		
Total		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	788 100,61	771 714,42

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Composition du capital social -

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	31 490,00	2 931,00	2 931,00	35 050,00	20,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	31 490,00	6 491,00	2 931,00	35 050,00	

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des variations des capitaux propres (2) -

	01/09/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/08/2025
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	629 800,00	129 820,00	58 620,00				701 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	427 700,84						427 700,84
Réserves statutaires ou contractuelles	1 466 476,81						1 466 476,81
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau							(845 409,02)
Résultat de l'exercice	(845 409,02)			845 409,02		831 814,47	831 814,47
Subventions d'investissement	63 725,26		8 849,35				54 876,21
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	1 742 293,89	129 820,00	67 469,35	845 409,02		831 814,47	2 636 459,31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'assemblée générale -

ORIGINES	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(845 409,02)
Résultat de l'exercice	831 814,47
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	(13 594,55)

AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	427 700,84
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(441 295,39)
TOTAL	(13 594,55)

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Détail des transferts de charges -

Nature	2025/AN	2024/AN
Transfert de charge d'exploitation - n'existe plus sur 2024/2025 - nouveau PCG		371 053,12
TOTAL		371 053,12

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges exceptionnelles –

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		4 916,64
Pénalités et amendes fiscales et pénales		28 614,01
Dons, libéralités		14 765,66
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion		48 296,31
Charges sur exercices antérieurs		27 975,45
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		31 359,55
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		31 359,55
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		66,00
Total autres charges exceptionnelles		66,00
Autres		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		107 697,31

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Produits exceptionnels –

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		6 690,09
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 571,25
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 261,34
Produits sur exercices antérieurs		69 992,52
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		221 440,91
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		221 440,91
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		2 472,56
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		140,00
Total autres produits exceptionnels		140,00
Autres		
Total autres		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL		302 307,33

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Résultat exceptionnel –

	2025/AN			2024/AN		
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion				8 261,34	48 296,31	(40 034,97)
Résultat sur exercices antérieurs				69 992,52	27 975,45	42 017,07
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs				221 440,91	31 359,55	190 081,36
Résultat sur autres éléments exceptionnels				140,00	66,00	74,00
Résultat exceptionnel hors dépréciations et provisions				299 834,77	107 697,31	192 137,46
QP des subventions d'investissement virée au résultat				2 472,56		2 472,56
Dépréciations exceptionnelles Transferts de charges exceptionnelles <u>Autres :</u>						
Provisions pour risques et charges exceptionnels						
TOTAL				302 307,33	107 697,31	194 610,02

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges et produits financiers -

Charges financières

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Charges d'intérêts		
Intérêts des emprunts et dettes	235 033,87	171 271,83
dont : intérêts des emprunts et dettes assimilées	216 616,23	163 137,83
dont : Intérêts des emprunts et dettes rattachées à des participation		
Intérêts des emprunts pour la trésorerie		
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		6 087,34
Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)	28 031,51	8 828,52
Intérêts des obligations cautionnées		
Intérêts des autres dettes	26 000,00	30 699,41
dont : Intérêts des dettes commerciales		
dont : Intérêts des dettes diverses		
Total charges d'intérêts	289 065,38	216 887,10
Pertes sur créances liées à des participations		
Escomptes accordés		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières	70 740,95	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Total des charges financières	359 806,33	216 887,10
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GU)	359 806,33	216 887,10

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Produits financiers

Nature des produits	2025/AN	2024/AN
Produits de participations		
Revenus des titres de participation		
Revenus sur autres formes de participation		
Revenus des créances rattachées à des participations	134,51	133,79
Total produits de participations	134,51	133,79
Produits des autres immobilisations financières		
Revenus des titres immobilisés		
Revenus des prêts		
Revenus des créances immobilisées		
Total produits des autres immobilisations financières		
Revenus des autres créances		
Revenus des créances commerciales	7 682,02	7 438,61
Revenus des créances diverses		
Total revenus des autres créances	7 682,02	7 438,61
Revenus des valeurs mobilières de placement	3 087,77	
Escomptes obtenus		
Gains de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers	48 717,16	613,92
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits financiers	59 621,46	8 186,32
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GP)	59 621,46	8 186,32

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Crédit-bail –

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	38 932 453,36	8 030 715,80	19 691 735,63	19 240 717,73
Immobilisations en cours				
TOTAL	38 932 453,36	8 030 715,80	19 691 735,63	19 240 717,73

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...							
Autres immobilisations corporelles	8 568 073,00		7 922 054,69	17 765 891,82		25 687 946,51	
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL	8 568 073,00		7 922 054,69	17 765 891,82		25 687 946,51	

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Engagements financiers –

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :Titti services	25 000,00		25 000,00			
Garanties :						
Autres :Hypothèques	3 213 750,00					3 213 750,00
Gages	2 590 255,07					2 590 255,07
TOTAL	5 829 005,07		25 000,00			5 804 005,07

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties :						
Autres :						
TOTAL						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Effectif moyen -

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2025/AN	2024/AN
Cadres	16,00	16,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	176,00	168,00
Autres :		
Conducteurs	1 098,00	1 088,00
Total	1 290,00	1 272,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société –

Forme Juridique	Désignation de l'entreprise et adresse du siège social	Pourcentage détenu
SA	AAP TITI SERVICES 7 RUE LOUIS BLEROT - 44700 ORVAULT	

Société : SCOP TITI FLORIS
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des filiales et participations –

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
SA SCOP AAP TITI SERVICES	80 380,00	20 300,00	62	50000	50 000,00	22 019	25 000,00	2 424 331,00	49 553,98	
SCIC HACCOPA	378 643,00	(81 762,00)	22,00	75 000,00	75 000,00			16 602,43	(31 111,96)	
SAS LA FRATERNE	454 940,00	(289 055,00)	31,00	140 500,00	140 500,00	631 000,00		809 825,07	(137 460,47)	
GITES POUR TOUS	80 500,00	(21 984,00)	50,00	40 000,00	40 000,00	51 000,00		39 525,43	(15 477,46)	
SCIC LEVEL	230 200,00	489,00	16,00	35 000,00	35 000,00			973,00	370,00	
TC TRANSPORT ADAPTE	100 110,00	115 701,00	100,00	625 225,00	625 225,00			5 693 889,64	85 512,51	
TITI LOC	100 000,00	(10 068,00)	100,00	100 000,00	100 000,00	2 270,00		97 440,00	7757.32	
CITIZ	239 500,00	17 603.00	22,00	50 000,00	50 000,00	25 000,00		221 449,00	(89 411.00)	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Honoraires des commissaires aux comptes –

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	41 000,00
Autres honoraires	
TOTAL	41 000,00